



REGLEMENT DU CLUB

Le générique masculin employé dans ce rapport intègre aussi le féminin.

✓ RESPECT

✓ FAIR-PLAY

✓ ENCOURAGEMENT

✓ SOLIDARITE

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des membres du club de football, y compris les joueurs, les parents, les supporters et les entraîneurs. Il vise à garantir un cadre sportif, respectueux et convivial pour tous, tout en favorisant l'esprit d'équipe et les valeurs du football. Chaque membre s'engage à respecter ces règles afin de contribuer au bon fonctionnement du club.

En cas de non-respect, les sanctions mentionnées en bas de page seront appliquées.

Pour les joueurs :

1. Respect des règles footballistiques :

Les joueurs s'engagent à respecter les règles éditées par les organismes de régulation (AJF, AFBJ, ASF) et à ne pas les enfreindre par des comportements déloyaux ou la tricherie.

2. Respect des décisions :

Les décisions des arbitres, des entraîneurs et du comité central doivent être acceptées sans protestation.

3. Respect des personnes :

Les joueurs doivent montrer du respect envers leurs coéquipiers, entraîneurs, adversaires et toute personne présente dans les infrastructures sportives.

4. Comportement courtois et poli :

Une attitude respectueuse et courtoise doit être adoptée à tout moment. Les joueurs doivent saluer les cantiniens avant chaque match.

5. Consommation d'une boisson après chaque match :

Afin de favoriser l'esprit de groupe et de récupération, il est demandé à chaque joueur de consommer une boisson après le match, dans la mesure du possible.

6. Acceptation du résultat :

En cas de victoire, celle-ci doit être célébrée avec modestie, sans ridiculiser l'adversaire. En cas de défaite, le joueur reconnaît la supériorité de l'adversaire avec dignité.

7. Exemplarité et tolérance :

Chaque joueur se doit d'être exemplaire et tolérant sur et en dehors du terrain, en refusant toute forme de violence ou de discrimination.

8. Inscription aux événements :

Les joueurs doivent s'inscrire via l'application officielle :

- Minimum 24 heures à l'avance pour un entraînement.
- Minimum 15 jours à l'avance pour un match ou tout autre événement.

9. Ponctualité :

Il est demandé à chaque joueur d'être ponctuel pour les entraînements et les matchs. En cas d'empêchement, prévenir son entraîneur au plus tôt.

10. Respect du matériel et des installations :

Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin. Après chaque session, les joueurs doivent ranger les équipements (ramener les ballons, etc.).

11. Utilisation du terrain principal et d'entraînement :

L'utilisation du terrain principal doit être validé par le responsable terrain. Il est obligatoire de ranger les buts après l'entraînement.

12. Participation bénévole aux événements :

Chaque joueur doit contribuer bénévolement aux manifestations du club, qu'il s'agisse de montage, de démontage ou de participation durant l'événement. La participation doit être au minimum d'une tranche horaire au jass ou au noël du foot et de deux tranches à la fête du village et à la St-Martin.

13. Intégration des nouveaux joueurs et des jeunes :

L'intégration des nouveaux venus et des jeunes est essentielle pour l'harmonie du groupe. Chaque joueur doit veiller à favoriser leur intégration.

Pour les parents :

1. Encouragement positif :

Les parents sont encouragés à soutenir leur enfant et l'équipe de manière positive. Toute forme de pression ou de critique envers les joueurs ou les entraîneurs est interdite.

2. Respect des arbitres et des décisions :

Les décisions prises par les arbitres et les entraîneurs doivent être respectées sans contestation ni invective.

3. Comportement exemplaire :

Les parents doivent montrer un comportement respectueux envers tous les membres du club, les adversaires et le public.

4. Participation aux événements du club :

Chaque parent ou enfant doit contribuer bénévolement aux manifestations du club, qu'il s'agisse de montage, de démontage ou de participation durant l'événement. La participation doit être au minimum d'une tranche horaire au jass ou au noël du foot et de deux tranches à la fête du village et à la St-Martin.

5. Publication réseaux sociaux :

Les parents acceptent que leur enfant apparaisse sur les réseaux sociaux du club ou sur toute affiche liée au club. En cas de désaccord, ils préviennent un membre du comité.

Pour les supporters :

1. Respect des joueurs et des adversaires :

Les supporters doivent encourager leur équipe de manière respectueuse. Les insultes, provocations et comportements antisportifs envers les joueurs adverses, les arbitres ou le public sont strictement interdits.

2. Encouragement dans la victoire et la défaite :

Les supporters doivent soutenir leur équipe en toute circonstance, dans la victoire comme dans la défaite, sans ridiculiser l'adversaire ni montrer de frustration excessive.

Pour les entraîneurs :

- 1. Respect et exemplarité :**
Les entraîneurs doivent adopter une attitude respectueuse, tant envers les joueurs qu'envers leurs collègues, les arbitres, les parents et les adversaires. Ils doivent incarner les valeurs de respect, de tolérance et d'exemplarité.
 - 2. Gestion des inscriptions :**
Les entraîneurs doivent veiller à ce que les joueurs s'inscrivent via l'application dans les délais impartis (24h à l'avance pour les entraînements, 15 jours à l'avance pour les matchs).
 - 3. Encouragement et pédagogie :**
L'encadrement des joueurs doit être basé sur des principes pédagogiques clairs : développer leurs compétences sportives tout en favorisant leur épanouissement personnel.
 - 4. Respect des infrastructures et du matériel :**
Les entraîneurs doivent s'assurer que le matériel et les installations sont correctement utilisés et rangés après chaque séance.
 - 5. Promotion de l'intégration :**
Les entraîneurs doivent veiller à favoriser l'intégration des nouveaux joueurs et des jeunes, et promouvoir un esprit d'équipe solidaire.
-

Sanctions en cas de non-respect du règlement :

Tout manquement aux règles énoncées ci-dessus pourra entraîner des sanctions de la part du comité central du club, pouvant aller d'un simple rappel à l'ordre jusqu'à des sanctions plus graves, comme une suspension temporaire ou définitive.

En cas de non-respect des tranches horaires pour les évènements, il ne sera pas permis au membre de participer au Noël du foot et une amende de 200 francs par tranche horaire sera facturée.

Ce règlement est conçu pour assurer le bon fonctionnement du club et la cohésion entre ses membres. Chaque participant, qu'il soit joueur, parent, supporter ou entraîneur, est invité à le respecter dans un esprit de sportivité et de convivialité.

Le comité vous remercie de votre implication dans le club !